

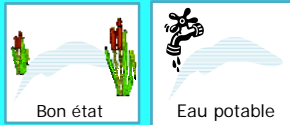
A8

Promouvoir l'utilisation des détergents sans phosphate



Type d'action :
Sensibilisation
Réglementation


Priorité 2



Objectifs visés

2. Limiter le phosphore dans les eaux du lac
9. S'assurer que les eaux du lac pompées aux captages respectent les normes d'eau potable

Maîtres d'ouvrage

 Particuliers, grande distribution, industries (blanchisseries, agroalimentaires)

Enjeux

L'utilisation du phosphate dans les détergents lave-vaisselle représente environ 23 tonnes d'apports en phosphore biodisponible au Léman, soit 14% des apports totaux de phosphore biodisponible.

En attendant l'interdiction de ces produits prévue pour 2012 en France, le nombre de tonnes peut être réduit.

Descriptif de l'action

1. Réaliser une enquête de marché sur la présence de produits sans phosphate dans le bassin versant.
2. Prôner la suppression ou la diminution du phosphate dans les produits de nettoyage.
3. Inciter les ménages, les industries agroalimentaires, à l'utilisation de produits sans phosphate.
4. Susciter dans la presse écrite et sur le web la parution d'articles, ainsi que des émissions TV et radio sur le sujet.



Rôle de la CIPEL

Recommandations, sensibilisation


Diagnostic


En Suisse, le phosphate est interdit dans les lessives textiles depuis 1986, alors qu'il est autorisé avec une limite dans les détergents lave-vaisselle domestiques. En France, l'interdiction du phosphate pour les lessives textiles domestiques date du 1er juillet 2007. La loi du 3 août 2009 (dite Grenelle 1) prévoit d'interdire l'utilisation du phosphate en France dans tous les produits lessiviels à compter de 2012.

En 2009, la CIPEL a fait une analyse de marché des détergents lave-vaisselle sans phosphate disponibles dans les commerces de la région lémanique. Côté suisse, on trouve 8 produits sans phosphate, contre 7 en 2008. Côté français, 19 sont sans phosphate contre 8 en 2008.

Le sondage grand public de la CIPEL a montré que près d'une personne sur deux dit utiliser des produits sans phosphate.

Leviers

 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) : la quantité de phosphore dans les produits lave-vaisselle à usage domestique ne doit pas excéder 2.5 g de phosphore rejeté par cycle de lavage

 Loi Grenelle 1 qui prévoit l'interdiction d'utilisation du phosphate dans tous les produits lessiviels à compter de 2012.

Indicateurs de suivi

1. Augmentation du nombre de marques de détergents sans phosphate
2. Charge spécifique par habitant et par jour (représente le rejet de phosphore par jour pour un habitant lié à son métabolisme (1.5 g/j) et à l'utilisation des produits contenant du phosphate)